

DOSSIER TRAITÉ PAR:
Parquet fédéral Volley Belgium
Kortrijksesteenweg 859
B-9000 Gent
info@vbbp-pfvb.be

A l'attention de:
Stéphane Brulin
Rue des Gardes Frontières 19
4800 Verviers
stephane.brulin@stg-group.be

DATE
27/02/2025

Notre Référence: PFVB 2025/0121/FVWB	Votre Référence: -	ANNEXE(S): -	COPIE A: Franchimont-Theux VC
--	------------------------------	------------------------	---

Concerne: Proposition de règlement à l'amiable - disciplinaire

Cher Monsieur,

Conformément aux articles 16 et 17, §4 du règlement juridique de l'asbl FVWB, nous vous informons que le Parquet fédéral Volley Belgium a décidé de **donner suite** aux événements figurant dans le(s) document(s) cité(s). L'enquête a démontré qu'il y a suffisamment de preuves à votre charge que pour donner suite aux faits évoqués.

Sur base du rapport d'arbitrage du 26 décembre 2024 concernant le match de coupe Franchimont-Theux VC A - Waremmes Volley D (1698661), d.d. 19/12/2024, le Parquet fédéral Volley Belgium a pris le 9 janvier 2025 la décision d'entamer une enquête préliminaire.

Le deuxième arbitre, Benjamin Baguette, a écrit dans son rapport entre autres: "(...) Dès l'entame du match, l'équipe de Theux rouspète à plusieurs reprises suite aux décisions prises par le R1. Le set se poursuit et l'équipe de Theux instaure un climat détestable auquel, il faut le reconnaître, nous nous attendions. (...) Plus tard, M. Brulin (assis juste à côté de la chaise du coach durant toute la rencontre) rouspétera à nouveau et hurlera à plusieurs reprises "il est arrière et il saute dans les 3m", réclamant ainsi une faute du joueur de Waremmes. (...) Le quatrième set démarre très mal pour Theux qui accumule une petite dizaine de points de retard en début de set et qui voit le R1 attribuer une carte jaune à Stéphane Brulin pour de nouvelles rouspétances prononcées (2-7). (...) Une fois le match clôturé informatiquement, Messieurs Stéphane Brulin et Cyril Vieilvoye (ce dernier pourtant plutôt calme durant toute la rencontre) se mettent à hurler envers le R1 et moi-même qui nous trouvons devant la table. Imaginant que ces mots étaient destinés au R1, je les regarde et leur demande de se calmer. A ce moment, nous comprenons - à notre plus grand étonnement - que leur frustration n'était pas destinée au R1 mais bien à moi-même. Je leur signale donc que nous pouvons en discuter dans la cafeteria, comme j'ai l'habitude de faire après une rencontre. Malgré cela, leurs invectives ne cessent pas (que du contraire) et l'agressivité dans leurs propos ne fait que s'accroître. Je leur signale que s'ils continuent, je serai obligé de faire un rapport d'arbitrage. Citons quelques déclarations retenues parmi tant d'autres: "tu es nul", "tu ne sais pas arbitrer", "tu as beau arbitrer en Liga, tu ne vauds rien", ... Certaines insultes seront également prononcées ("connard",...). Tout en continuant de plus belle, Stéphane Brulin se rapproche de moi (je suis toujours devant la table avec le R1). Je tente de le calmer et tend le bras afin de désigner le banc et afin de l'encourager à le rejoindre. En arrière-plan, Cyril Vieilvoye, toujours occupé à profaner diverses "gentillesse" à mon/notre égard. A ce moment, Stéphane Brulin touche mon bras tendu avec le haut de son bras et hurle à l'agression de ma part. (...) Cela ne

peut en aucun cas justifier des débordements et de l'agressivité comme cela a été le cas lors de cette rencontre. Je pense que peu importe la situation, le respect (de manière générale mais aussi et surtout envers le corps arbitral) doit être de mise. Etant fort impliqué dans la formation des jeunes arbitres en province de Liège, je ne peux que m'inquiéter de la violence et de la démesure des propos tenus qui nuisent à notre sport et qui pourraient également avoir des conséquences sur l'envie de certains arbitres (surtout les plus jeunes) de poursuivre leur carrière (ou tout simplement de la démarrer). (...) ».

Le premier arbitre, Samuel Francescangeli, a écrit le 22 janvier 2025 : « Après lecture du témoignage de Benjamin Baguette, je confirme être d'accord avec le déroulement des faits lors du match du 19/12/2024 entre Franchimont et Theux. Mon point de vue est que la situation a été disproportionnée par rapport aux faits. Le match a été relativement bien arbitré et ne justifie pas une telle intensité d'émotions négatives à la fin de la rencontre. De plus, ces joueurs ne se sont pas adressés à moi pour déposer une plainte, mais se sont dirigés directement vers le deuxième arbitre pour l'agresser. (...) »

Dans votre déclaration écrite au Parquet fédéral Volley Belgium, en date du 16/01/2025, vous écrivez : « (...) Je trouve surprenant le premier paragraphe de M.Baguette, premièrement l'équipe de Theux à mené toute la rencontre jusqu'à 20- 17, quelque chose comme ça, et donc dire que dès l'entrée Theux rouspète ce n'est pas une totale vérité... de plus et ensuite ce n'est nullement envers les premiers (Samuel F) que les dites rouspétances commencent mais envers les décisions de M. Baguette... Toujours dans le deuxième set, la remarque que je fais, et comme précisé, je reste assis et surtout sans hurler, je fais remarquer à M. Baguette que le joueur de Waremmé est arrièrè, le joueur (1m85) saute bras tendu est passe la balle de l'autre côté, la réponse de M.Baguette « il ne passe pas la bande du filet, quand on ne connaît pas le règlement on se tait » mais c'est vrai, il l'a dit discrètement. (...) Carte jaune : Effectivement, dans le 4 ième set après nous avoir sifflé 2 fautes de touches (bien présentes), je fais la remarque de mon banc et je précise, sans hurler, qu'il faudrait siffler les mêmes de chaque côté. A ce moment et très curieusement, M.Baguette parle au premier et celui-ci me met une carte jaune... je précise que notre capitaine n'a pas été appelé pour me signaler que j'allais prendre ce bristol. J'ai demandé le pourquoi de cette décision, le premier évidemment n'a pas su me répondre, logique car il a simplement suivi les consignes de M.Baguette sur cette phase et pas que... (...) Ce qui à frustré Theux et engendré ce qui suit n'est pas le fait que les arbitres n'ont pas vu cette balle touchée ou pas, mais bien le fait que le joueur vient dir e à M.Baguette qu'il a bien touché cette balle mais qu'il n'en tienne pas compte et qu'il prenne la décision de dire à son premier que personne ne la touche !!! J'arrive enfin à la partie que je trouve la plus scandaleuse de ce match ou plutôt après match. Je me trouve effectivement de l'autre côté de la table, il y a effectivement beaucoup de hurlements de frustration et je dis à M.Baguette, « tu peux quand même reconnaître que tu n'as pas été top sur certaines décisions qui tombent à des moments clé du match » tout en précisant que ce n'est absolument pas de la faute des arbitres que nous avons perdu, Waremmé était plus fort et plus régulier ce jour-là. M.Baguette me dit "on peut en parler à la buvette", je lui répond « je ne vois pas de quoi on pourrait parler vu que tu restes sur tes positions » M.Baguette se tient à 3 mètres de moi avec une arrogance dont seules les personnes qui ont eues la chance de l'avoir comme arbitre peuvent en témoigner. La dessus M.Baguette me dit quelque chose que je ne comprends pas et pour cause ça crie beaucoup dans ce coin-là. Donc je me rapproche tout en mettant mon tee-shirt et à ce moment-là M.Baguette me dit de nouveau, « on peut parler à la buvette » je lui dis « non et ce n'est pas parce que tu as arbitré quelques matchs en Ligue A que tu ne peux pas faire des erreurs ». A ce moment là, il me repousse au niveau de la poitrine, ce que je ne comprends pas vu que je suis de l'autre côté de la table et donc à aucun moment je ne suis menaçant envers lui. La Déclaration de M.Baguette disant qu'il me montre le



banc de la main pour me dire d'y aller est totalement fausse et sans le moindre fondement car une partie des joueurs démontaient le terrain !!! Je peux laisser passer beaucoup de choses mais pas les mensonges. Après plus de 30 ans passés dans toutes les salles de Wallonie à différents niveaux, jamais, je dis bien jamais je n'ai menacé ou touché un arbitre !!! Je peux être très nerveux, crier mais je reste toujours correct (limite) mais correct dans mes propos. Je sais ce que je risque dans le cas où je touche un arbitre. Je ne compte pas terminer ma carrière par une suspension surtout pour des faits que je n'ai pas commis. (...) L'étonnement de M. Baguette sur la situation témoigne de son arrogance envers les joueurs en général, car contrairement à lui, nous sommes là pour jouer et avons des points, des places, une montée ou une descente en fin de saison à gérer. Au vu de mon âge et de mon expérience, je crois connaître ce sport depuis bien plus longtemps que M. Baguette. Et je peux affirmer que c'est le seul avec qui ça ne se passe pas bien. (...) Je trouve très surprenante la réaction de M. Baguette ainsi que ses déclarations mais en soit cela ne m'étonne qu'à moitié, je ne le connais pas très bien en dehors du terrain, mais aux dires de beaucoup de personnes du monde du volley, ce n'est pas la première ni la dernière fois que cela arrivera vu sa personnalité, j' imagine qu'il pourrait en dire autant de moi. (...) ».

Le 31 janvier 2025, le deuxième arbitre, Benjamin Baguette, a remis au Parquet fédéral Volley Belgium cette déclaration complémentaire à ma demande : « (...) En ce qui concerne la potentielle "agression" de ma part, je confirme ma déclaration préalable: "Tout en continuant de plus belle, Stéphane Brulin se rapproche de moi (je suis toujours devant la table avec le R1). Je tente de le calmer et tend le bras afin de désigner le banc et afin de l'encourager à le rejoindre (...) A ce moment, Stéphane Brulin touche mon bras tendu avec le haut de son bras et hurle à l'agression de ma part." Dans sa déclaration, M. Brulin signale qu'il se trouve de l'autre côté de la table et que je l'ai repoussé au niveau de la poitrine. Ceci laisse sous-entendre que je me suis déplacé d'un côté de la table à l'autre afin de le repousser et donc qu'il ne s'agirait pas d'un simple réflexe mais bien d'une réelle intention de ma part de l'agresser. Je pense que si tel avait été le cas, il y aurait eu un début de bagarre dans la salle dans le sens où beaucoup seraient venus me repousser ou s'interposer. M. Brulin aurait sans aucun doute introduit lui-même une plainte pour agression physique de ma part et cette histoire aurait, très vraisemblablement, fait beaucoup de bruit (ce qui n'a absolument pas été le cas). Cela ne tient évidemment pas la route. M. Brulin indique également "La Déclaration de M. Baguette disant qu'il me montre le banc de la main pour me dire d'y aller est totalement fausse et sans le moindre fondement car une partie des joueurs démontaient le terrain". Même s'il est exact que certains joueurs démontaient le terrain (M. Vieilvoye était près du banc), je ne vois pas en quoi ce que j'indique ne pourrait être correct. En effet, le fait que des joueurs soient en train de démonter le terrain ne justifie en rien le fait que j'aie pu inviter M. Brulin à rejoindre son banc (même s'il était presque vide...). A nouveau, cela ne tient pas la route. (...) Je confirme que je n'ai subi aucune agression physique de la part du joueur (je ne me suis pas senti menacé physiquement non plus) mais je confirme également que celui-ci s'est offusqué d'une potentielle agression de ma part alors qu'absolument rien dans ce sens ne peut être reproché. Cela, sans aucun doute afin de trouver une défense aux diverses agressions verbales qui m'ont été adressées et au fait que j'avais signalé que je comptais faire un rapport suite aux agressions verbales. J'ose imaginer qu'en cas d'agression physique de ma part, l'ambiance n'aurait pas été comme elle l'était dans la cafétéria. Tout cela pourra sans aucun doute être confirmé par le premier arbitre, Samuel Francescangeli, qui nous lit en copie. (...) ».

Le Parquet fédéral Volley Belgium constate que vous reconnaissez que « les dites rouspétances commencent mais envers les décisions de M. Baguette », « je fais remarquer à M. Baguette que le joueur de Waremmé est arriéré, le joueur (1m85) saute bras tendu est passe la balle de l'autre

côté », « je fais la remarque de mon banc et je précise, sans hurler, qu'il faudrait siffler les mêmes de chaque côté » et « il y a effectivement beaucoup de hurlements de frustration et je dis à M.Baguette, « tu peux quand même reconnaître que tu n'as pas été top sur certaines décisions qui tombent à des moments clé du match ». Vous avez écrit également : « La Déclaration de M.Baguette disant qu'il me montre le banc de la main pour me dire d'y aller est totalement fausse et sans le moindre fondement car une partie des joueurs démontaient le terrain (...) Je peux être très nerveux, crier mais je reste toujours correct (limite) mais correct dans mes propos. Je sais ce que je risque dans le cas où je touche un arbitre ».

Le Parquet fédéral Volley Belgium note également que le premier arbitre confirme explicitement le déroulement du match susmentionné tel qu'il est décrit dans le rapport du premier arbitre. En outre, le premier arbitre ne fait aucune mention d'une éventuelle agression physique de la part de son collègue.

Compte tenu de toutes les déclarations mentionnées, je suis d'avis qu'il n'y a aucune raison de douter de la crédibilité des déclarations du deuxième arbitre.

Selon le Parquet fédéral Volley Belgium, les faits mentionnés dans le rapport d'arbitrage, en ce qui vous concerne, doivent être qualifiés de comportement insultant et agressif au sens de l'article 21.2 des Règles de Jeux Internationales de Volley-ball. Un tel comportement est absolument inacceptable, à tout niveau et en toutes circonstances, et en complète violation des règles du fair-play et de l'esprit sportif telles que visées à l'article 20.2.1 des Règles de Jeux Internationales de Volley-ball. Le respect pour l'arbitre est essentiel dans le sport. En outre, aucune forme de confrontation physique avec l'arbitre ne peut être tolérée.

En plus, tous les participants au jeu doivent accepter les décisions de l'arbitre de manière sportive, sans les contester (article 20.1.2 des Règles de Jeux Internationales de Volley-ball), même si les décisions de l'arbitre sont discutables ou même erronées.

Au vu des constatations et considérations qui précèdent, une sanction appropriée s'impose donc.

Conformément aux articles 16 et 17, §4-§10 du règlement juridique de l'asbl FVWB, nous vous proposons le **règlement à l'amiable** suivant :

- Stéphane BRULIN (licence n° 101656, affilié au club de Franchimont-Theux VC) sera suspendu de toutes fonctions, à l'exception de celles de président, de secrétaire et d'arbitre, pour trois (3) week-ends de championnat, la suspension pour deux (2) week-ends de championnat étant effectivement appliquée du 22 mars 2025 au 30 mars 2025 et la suspension pour l'autre week-end de championnat étant appliquée s'il est à nouveau sanctionné pour des infractions similaires dans une période se terminant le 31 mai 2026.

Vous êtes invités à contacter le Parquet fédéral Volley Belgium (via info@vbpb-pfvb.be) au plus tard **le lundi 10 mars 2025** pour l'informer si ce règlement à l'amiable vous convient.

Dès acceptation dans le temps imparti de cette proposition, aucune suite ne sera donnée à ce dossier qui sera alors clôturé de manière définitive.

Si vous ne donnez pas suite à cette proposition, vous serez en principe cité à comparaître devant le comité juridique compétent.

Veillez noter que, dans ce cas, le Parquet fédéral Volley Belgium n'est pas obligé de maintenir la proposition de règlement à l'amiable mentionné ci-dessus. À l'audience du comité juridique le Parquet fédéral Volley Belgium peut requérir une sanction plus sévère.

Dans le cas d'une condamnation, tous les frais liés à cette séance seront à charge de votre club, incluant les frais administratifs forfaitaires (€ 100,00) ainsi que les frais de déplacement des membres du comité juridique, du Parquet fédéral et des témoins convoqués.

Sincères salutations,

Joris VERSTRAETEN
Procureur fédéral Volley Vlaanderen
détaché auprès du Parquet fédéral Volley Belgium

